

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'IMPARTIAL

JOURNAL LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, COMMERCIAL ET D'AGRICULTURE.

UTILIS DULCI.

LA PRAIRIE, 26 Novembre, 1834.

PROSPECTUS.

LA Publication d'un nouveau Journal, dans un endroit qui a été récemment témoin de l'existence languissante, de l'agonie et enfin de la mort d'un ouvrage de ce genre, paraît peut-être une entreprise hasardée et même téméraire. Néanmoins les Éditeurs de l'Impartial ne désespèrent pas du succès, parce qu'ils se proposent de publier ce Journal en Anglais et en Français. Ils ne se dissimulent point, qu'ils rencontreront beaucoup d'obstacles dans la carrière difficile et pénible où ils vont entrer; ils n'auraient même osé y hasarder s'ils n'avaient été encouragés par un grand nombre de personnes les plus recommandables de ce Village et des environs; c'est donc sous leurs auspices qu'ils mettront courageusement la main à l'œuvre. En promettant de faire tous leurs efforts pour braver les dégoûts, et surmonter les difficultés qui entraveront leur marche.

Il semble que les circonstances rendent nécessaire l'émission d'un Journal qui soit destiné à distraire les esprits, quand ils sont fatigués par de profondes méditations sur les affaires du temps. L'Impartial sera donc uniquement destiné à l'amusement à l'utilité publique. Il contiendra des aperçus des travaux des sociétés savantes, des extraits de ce qui sera imprimé de plus intéressant en Angleterre, en France, en Allemagne, en Italie sur les sciences, les arts, l'histoire, la Littérature, les mœurs, l'industrie &c. Il traitera de l'éducation, de l'agriculture et du commerce, il donnera un résumé des nouvelles étrangères les plus intéressantes et les plus authentiques.

Les Éditeurs recevront avec reconnaissance les articles que leurs abonnés voudront bien leur envoyer et qui traitent des objets dont nous venons de parler.

Les Éditeurs ont l'honneur de prévenir leurs lecteurs, que les morceaux de littérature qui paraîtront dans les journaux ainsi que la relation des causes qui seront plaidées devant les tribunaux des deux hémisphères et qui, par leur intérêt, ou sous d'autres rapports, seront dignes d'être présentés au public.

Par convenance autant que par inclination les Éditeurs n'admettront dans leurs colonnes aucunes de ces attaques virulentes qui sous le prétexte du bien public, de l'amour de l'humanité &c. ne servent que trop souvent à répandre au dehors le venin dont les amonnettes personnelles remplissent certains journaux.

Ils s'interdiront scrupuleusement de rien publier qui pourrait porter atteinte à la Religion et aux mœurs.

Quant à ce qu'on appelle la couleur d'un Journal, les Éditeurs espèrent que le titre d'Impartial, qu'ils ont adopté pour leur feuille, indiquera suffisamment qu'il en aura aucune.

Il rappellera les débats du Parlement Colonial et les nouvelles tant de l'intérieur que de l'extérieur, qui seront de nature à intéresser les habitants du Pays.

Sincèrement amis du Canada, les Éditeurs abandonnant à d'autres le soin d'en discuter les intérêts, pour eux leur devise sera (Unité, Instruction, Bien-être) et ils auront rempli leur but s'il parvenait à répandre quelques lumières chez les uns et à délasser les autres de leurs travaux, et à faire de temps en temps sourire la bouche par le récit d'une anecdote nouvelle et piquante.

Le désir des Éditeurs aurait été de faire paraître le Journal deux fois par semaine, mais le plan qu'ils ont adopté de le publier dans les deux langues, et d'autres circonstances, les portent à ne le faire paraître qu'un fois par semaine, au moins quant au commencement; s'ils tardent le patronage des abonnés leur donne l'encouragement qu'ils espèrent et qu'ils sollicitent, ils s'empresseront d'y répondre en doublant la publication.

Il sera publié tous les Jours en commençant le troisième Jeudi du mois de Novembre courant le prix d'Abonnement sera 15 chelins courant par an, payable par trimestre; les circonstances et les frais que les propriétaires ont été obligés de faire et qui doivent continuer le contraignent à demander à Messieurs les Abonnés le premier trimestre en recevant le deuxième ou troisième Numéro.

LA PRAIRIE, 26 Novembre, 1834.

A NOS ABONNÉS.

Encouragé par vous, fils de la Confiance,
Cet enfant met en sous toute son espérance,
Protégez ses essais, guidez ses premiers pas,
Votre fils adoptif ne vous trompera pas.
Cette feuille, ses Soeurs en ont différencie,
Na pour se soutenir ni Capital, ni rente,
Celui qui s'en rend au Cœur Canadien,
N'ait jamais jusqu'ici besoin d'autre soutien.
Avec un tel appui on peut braver l'orage
Et sauver son Navire, ou d'autres front Naufrage.
C'est avec le courage et l'espérance pour nochers
Que nous Comptons braver tempêtes et rochers,
Mais plaire deux parts, en droit, en politique,
Et sans heurter en rien l'opinion publique!
Rapporter les débats de notre Parlement,
Sans égarer adjectif le prix au vrai talent.
La chose est impossible une tête folle.
A pu seule, en rêvant, en concevoir l'idée,
Nous nous attendons bien à ce doux Compliment,
Et puis, si le public casse ce jugement,
On nous affablera d'épithètes aimables,
Produit quotidien d'écrivains charitables,
Pour n'avoir adopté ni parti, ni couleur,
Nous serons accusés et convaincus de peur,
D'autres, donnant l'essor à leur brillant génie,
Traiteront notre écrit, d'animal amphibie,
Et nous serons heureux, si les pauvres auteurs
Ne sont pas brisés sous les memes courbes,
De ce tableau lugubre, à bon droit, frayé.
Quelque bonne ame ira plaignant la cause
Des auteurs maladroits d'un malheureux écrit.
Nous pouvons même un jour à ces vives allures,
L'Impartial s'agrandir de ses armes.
Il voit le jour, aux vœux d'un public éclairé
Et n'aurait pas paru, sans être désiré.
Si ses premiers pas sont protégés sa croissance,
Si leur aile puissante a brisé son enfance,
Il n'aura nul besoin du secours d'autre main,
Et sans être Courrier, il fera son chemin.
Pour assurer le sort de cette œuvre nouvelle
Ma muse, aimable sexe, à vous seul en appelle
Vous n'y irez jamais de ces graves discours
Où les autres journaux s'enfoncent tous les jours,
De leur propre pays et des autres contrées,
Ils peuvent, à loisir, régler les destinées,
Par leurs débats savants éclairer les esprits
Et servir de secours aux différents partis.
Notre plan, plus modeste en plaisir d'avantage
Au sexe dont le gracieux est le doux avantage
Vous, qui dans tous les temps êtes notre bonheur,
Vous, chef d'œuvre sorti des mains du Créateur
Daiguez de notre feuille accepter l'humble hommage
Nous ne pouvons choisir un meilleur patronage,
Hier d'être soutenus par un si noble appui
Croyez que nos efforts seront dignes de lui.
Et pour nous conformer aux modernes usages
De notre loyauté nous donnerons des gages:
Si vous faussiez vos vœux, puisse votre souris
Jamais dans nos travaux ranimer nos esprits!
Puisse le Dieu puissant qui règne dans Chypère
Sur vos perfection nous forcer à nous taire.

MÉLANGES.

DU PEUPLE.

Caractère changeant du Peuple; il est bon ou mauvais selon l'éducation qu'on lui donne et le gouvernement sous le quelle il vit de lui-même ses bonnes ou mauvaises mœurs.

A l'égard du peuple il n'est presque pas possible d'en dire en général de bien positif. On dit qu'il a beaucoup de penchant au mal ou du bien. Si l'on assure qu'il a un fonds de bonté, cela est vrai aussi.

est cruelle et enclin à la compassion; constant & volage passionné pour ses bienfaiteurs, ingrat à l'égard de ceux qui l'aspirent; patient, furieux, indocile & susceptible de tout, enclin au changement & le craignant beaucoup, à la fois, et concevant des haines implacables, il est enfin tel qu'on le fait s'accommoder par les habitudes qu'il contracte, et par les instructions qu'il reçoit, il prend les impressions qu'on lui donne, suit les opinions de ses conducteurs et l'exemple de ceux qui le gouvernent, capable d'être vertueux et modeste, vicieux et turbulent, selon les leçons et le modèle que lui présentent ses guides et ses directeurs. C'est ainsi que les Romains ayant commencé par être une bande de voleurs, vinrent à former une communauté civile, de rudes et brutaux qu'ils étaient d'abord, ils devinrent régiers, sociables, ensuite polis et délicats; toujours braves, amoureux de la liberté et de la gloire, souffrant impatiemment la servitude. Tels furent leurs commencements, le changement et la culture de leurs mœurs dépendent toujours de l'influence de leurs conducteurs et de leurs lois. Fatouche et guerrier sous Romulus, parce que c'était le caractère de ce Roi; adouci par la religion ou par la superstition sous Numa; attaché à l'économie civile, et aux règlements politiques sous servus Tullius qui fit son capital de ces sortes d'établissements; jaloux de leur liberté sous un Gouvernement Republicain, plein de respect pour les sciences et les beaux arts Lors qu'ils commencèrent à être favorisés, et introduits dans leurs villes par les Magistrats. Extrêmement corrompus par la corruption de leurs citoyens modérés et modérés, ils changèrent entièrement par le changement de gouvernement. Pour faire un changement, ou le maintenir on est obligé de se servir de cette corruption.

et caparèrent à fin qu'ils devinrent propres à souffrir misère et l'esclavage tendis qu'ils eurent du courage, de l'intégrité et de la prévoyance, l'usurpation ne put point réussir parmi eux, ni la servitude de s'y établir. De là en avant les Romains se débouchèrent entièrement et perdirent leur courage, leur vertu qui venait de leur gouvernement pent avec lui, et ils devinrent aussi différents d'eux mêmes que la servitude est différente de la liberté.

Cette révolution dans les mœurs n'a point été particulière aux Romains; dans tous les pays du monde, la même chose arrive dans les mêmes révolutions d'Etat. C'est moins la différence du climat, le degré du froid ou du chaud qui doit nous faire connaître le caractère des habitants d'un pays, que la nature de son gouvernement, et la sagesse, la défecution, ou la corruption de ses lois. C'est par là que des hommes auparavant de vrais sauvages des Indes, devinrent justes et humains et que des vertueux et libres qu'ils furent, ensuite ils devinrent de vrais Esclaves et des barbares.

L'attitude ou le pays d'Athènes, déchirée par les querelles domestiques fut plein de violence, de vols et de meurtres, jusqu'à ce que Thésée reforma le gouvernement, il civilisa un Peuple, qui par le moyen de sa liberté et de ses lois, corrigés et perfectionnés dans la suite par Solon, se rendit le maître, et le modèle de la politesse et du savoir pour le reste du monde. C'est ainsi que Lycurgue reforma la licence des Spartiates, et établit parmi eux des ordres et des règlements qui ont pour le courage, l'amour de la Patrie, et toute sorte de vertus, ils furent l'objet de l'envie et de l'admiration des autres nations, à mesure que ces deux villes déchirées de leurs libertés, elles déchirèrent aussi de valeur et de leur probité; quand ces avantages furent le mérite de leurs habitants, finit aussi, il semblerait que ce n'était plus les memes hommes, qu'il y eurent du même sang et sous le même Climat.

Les nations du Ferou tenaient plus de la bête que de l'homme, jusqu'à ce que les Indes leur eurent appris les lois de la société, car ces vices les subjuguèrent, comme qu'ils ne les instruisent, et les polissent. Ces familles de sauvages la plus part cannibales accablées à sacrifier les victimes humaines, et par conséquent les nations qui ont à peine de crimes, furent dignes d'être traités en humains par un grand nombre.

bonne loix. Ces hommes qui ignoraient l'agriculture sans habits et sans maisons, vivant sur des rochers et des collines, ne sachant pas même apprêter leur manger perdirent toute leur férocité : firent des habitations régulières, se rendirent industrieux cultivèrent la terre avec soins et devinrent tous ensemble une puissante nation : sobre ingénieuse réglée ils formèrent un empire de plus de sept cents lieux d'étendue ; empire qui fut pendant huit cents ans de suite heureux et florissant.

C'est principalement par l'Education et par l'usage de la faculté de l'entendement, que certains hommes surpassent les autres ; car naturellement tous les hommes sont les mêmes : tous faits de la même pâte et il y a guère d'autre différence entre le maître et le domestique, que celle qui vient du hazard ou de l'Education. Plusieurs hommes revêtus de grands titres ont le cœur vif et l'âme basse, plusieurs d'une fortune médiocre ont l'âme grande : plus d'un cicéron a gardé les Brebis, plus d'un César a suivi la charue, plus d'un Virgile a donné du soin aux Bœufs. Le gouvernement est une Education publique, et selon que la discipline nationale est bonne ou mauvaise, les nations sont bien ou mal élevées dans tous les pays civilisés le peuple est en général doux et docile : s'il est séduit ou opprimé, l'oppression peut faire perdre le sens à un homme sage ; et plus il est avisé, plus il se sent, parcequ'il a plus de lumière pour discerner ce qui est juste de ce qui ne l'est pas ; mais lorsque les hommes sont mal conduits ils ne font nulle distinction entre la justice et la violence.

(A CONTINUER.)

Blanchemain, fergon, est prévenu d'outrage public à la pudeur. A l'appel de son nom, il se présente la tête haute devant le Tribunal, fait un salut militaire, et s'assied sur le banc des prévenus. Me voici, dit-il, Blanchemain est toujours là ! Je déclare la justice comme le vent et le soleil à des heures claires font du jour.

M. le président : M. l'avocat du Roi juge-t-il nécessaire de réclamer le huis-clos dans cette affaire ?

Blanchemain, levant au ciel sa main de forgeron noir par un long travail : Inutile, magistrats, j'imposerais silence à mes lèvres ; toute mon affaire est dans mon chapeau.

M. de Charencey, avocat du Roi : Nous nous en rapportons à la justice du Tribunal.

Blanchemain : Et moi aussi, je m'en reporte à la justice de la Cour et de toute l'aimable société. Je n'ai rien à dire qui puisse faire rougir un enfant. Je me suis entretenu à ce sujet avec l'honorable avocat du Roi.

La-dessus Blanchemain se rassied d'un air excessivement satisfait, croisa ses bras et étend ses jambes, en disant : Voici la paix du cœur d'un homme probe et libre, faites venir les témoins.

L'audiencier les appelle, et deux blondins espiègles, habits de deux couleurs, arrivent en se poussant l'un l'autre, et en élevant simultanément leurs petites mains jusqu'à la hauteur du bureau du greffier.

Blanchemain : Allons, enfans, du courage ! il ne faut pas avoir peur devant la justice ; parlez hardiment et haut, mes petits bijoux.

Les deux bambins parlant à voix basse. Il résulte de leurs dépositions qu'ils ont vu le prévenu dans un état d'écœurement devant la maison des soeurs de la charité à Vauglarde.

Blanchemain lève de nouveau sa main noire devant le Tribunal : Ces pauvres innocens, dit-il, ne parlent pas par leur bouche innocente. Il y a là l'impulsion simultanée d'un mentor. Voilà les jésuites, ils ne respectent pas la pureté angélique de la plus tendre enfance.

Premier bambin : Ça n'ampeçait pas, vilain serrurier, que vous étiez un grand polisson.

Blanchemain : Qui t'a fait ta liaison leçon innocente créature ?

Second bambin : Il a été plus de deux heures à se promener comme cela devant la maison, que ça faisait ire tous les grands.

Blanchemain : Mon cœur est pur comme ma vie. Le dit est que j'étais perdu de boisson ; toute mon affaire est dans mon chapeau : voici mon certificat qui prouve que je suis malheureusement malade ; mais ce n'est pas mes avoirs vécus quarante-deux ans huit mois et dix-sept jours, comme un honnête homme, que j'aurais eu le courage d'être obacéus devant la maison où doit sieger vertu et la charité humaine.

M. le président : n'y a-t-il pas d'autres témoins assés dans cette affaire ?

Blanchemain : Voilà tout, deux gamains qui repètent leçon. Il n'en a rien vu, ces petits, et d'ailleurs s'ils ont tenu leurs yeux sur leur catéchisme, ils n'auraient pas à dire. Ce sont les jésuites qui les font parler. Ben qu'on dise ce soir à ces innocens : vous avez mal parlé : tenez la main... dix-sept patoches. C'est connu, et un vieux fil de l'église romaine. (Blanchemain rache des poignées de cheveux.) C'est-il malheureux qu'un honnête ouvrier soit obligé de parler con-

me une canaille devant un Tribunal, comme coupable d'un delit qui n'est ni dans son âge, ni dans ses capacités. Ce n'est pas un ouvrier honnête de 50 sous par jour, qui ira perdre son temps à des obsécistes. Aussi quand j'ai reçu ce chiffon imprimé sur lequel j'ai lu : prévenu d'outrage à la pudeur, je me suis dit : je tombe de mon haut !

M. le président : Vous étiez dans l'ivresse, et vous avez pu commettre une action dont vous avez depuis perdu le souvenir.

Blanchemain : Jamais je n'ai dérogé au respect dû au sexe en général, et en particulier aux saintes soeurs de la Charité du bon Dieu.

Le Tribunal, après avoir entendu les conclusions de M. Charencey, avocat du Roi, et la plaidoirie de M. Wollis, renvoie Blanchemain de la plainte, et lui adresse par l'organe de M. Portalis, son président, une sévère admonestation.

Vos honorables paroles, dit Blanchemain en se retirant, ne tomberont pas dans l'oreille d'un sourd. Mais puisqu'il faut vous le dire maintenant, si je n'avais pas été chantre à l'église française, je n'aurais pas été conduit ici. Les chantres de l'église latine ne me pardonnent jamais... Parceurs des des chantres latins, plus souvent qu'ils me pardonneront !

— On lit dans l'AMI DE LA RELIGION :

Il se répand des nouvelles facheuses de la Cochinchine et du Tong-King. Une persécution violente s'est déclarée contre les chrétiens dans ce pays. Un missionnaire français, M. Gagelin, a été arrêté, et condamné à mort : il a été étranglé. M. Jaccard, autre missionnaire, qui était depuis long-temps prisonnier à la Ville-Royale, a été condamné à porter la cangue, et on craignait qu'il ne pût survivre à ses tourmens. Un religieux espagnol, employé dans la mission, avait aussi été condamné à mort, ainsi que deux prêtres du pays. Les autres missionnaires sont errans ou enfermés. Un officier général a péri dans les tourmens. Le roi a rendu un décret par lequel il annonce la résolution d'anéantir la religion chrétienne.

L'IMPARTIAL.

LAPRAIRIE, MERCREDI, 26 NOVEMBRE 1834.

Des troubles assez sérieux ayant eu lieu à Montréal pendant les derniers jours des Elections et des manifestations ayant été faites de les renouveler avec plus de violence, les Magistrats pour ôter toute cause à des rassemblemens qui pouvaient compromettre la sûreté publique et la fortune des citoyens paisibles, ont pris le parti en session spéciale de sortir la Proclamation suivante :

PROCLAMATION.

Les Magistrats, dûment convoqués pour prendre en considération l'état du trouble dans lequel se trouve la Cité, et désirant prendre des mesures efficaces pour maintenir la paix en icelle, fait appel aux citoyens en général de rester tranquilles dans leurs maisons et de s'abstenir de fréquenter les réunions ou assemblées calculées à troubler la paix publique, et qui sont un sujet de crainte aux citoyens, et ce, sous les peines les plus rigoureuses de la Loi.

Les Magistrats recommandant donc formellement à leurs concitoyens de réfléchir avec calme sur les scènes illégales qui ont eu lieu, et sur le danger à craindre des rassemblemens nombreux du peuple parodant la nuit par les rues de la ville, ils espèrent fermement que les gens bien disposés les aideront de leur influence et de leur exemple à maintenir l'ordre et à supporter l'autorité de la Loi.

En Session Spéciale,
Montréal, 15 Novembre, 1834.

PAR ORDRE,
DELISLE & DELISLE, G. P.

Nous sommes informés que Lundi le 17 du courant au matin à l'ouverture du Poll M. l'Officier Rapporteur du Quartier-Ouest, dans la crainte de compromettre sa dignité et peut-être sa vie a pris le parti de faire proclamer par un huissier de la Cour du Banc du Roi du District de Montréal l'Election de MM. PAPINEAU et NELSON comme membres du Parlement. Cette mesure a donné lieu à des graves agitations.

Le Désappointement.

L'HOMME PROPOSE ET DIEU DISPOSE, dit un proverbe qui malgré sa trivialité, n'en renferme pas moins un article de loi. c'est ainsi que nous nous proposons de publier le présent No. Jeudi dernier et que les événemens, ou plutôt celui qui les dirige, en ont disposé au-

trément. Il nous serait facile de faire à nos lecteurs l'écrit d'une longue suite de contradictions que nous avons éprouvées, telles que celles provenant de la rouille de l'impression, de l'achat de mauvaise encre, et de la cupidité du marchand qui nous l'a vendue &c. &c. &c. Mais, outre que l'on n'ajoutera pas foi à la moitié de nos assertions, nous ne voulons pas en ennuyer le lecteur. Nous prions donc tout simplement nos abonnés d'excuser cette faute involontaire, promettant d'être plus SAGES à l'avenir. Nous publions Jeudi le 4 Décembre prochain le second Numéro, ainsi tous les Jours régulièrement, telle qu'annoncé par le Prospectus.

MARIAGE.

Mariée.— En ce Village, le 18 du courant, par Messire Bouché Curé de cette Paroisse, M. Narcisse fils aîné du Capitaine Louis A. Lefebvre de la Paroisse St. R. mi a Demoiselle Florence Dupuis fille de feu Julien Dupuis respectable cultivateur de la Paroisse St. Philippe.

DECES.

Quoique le décès de Messire Octave Bouché, Vicaire de cette Paroisse soit arrivé il y a plus de douze jours, nous pouvons d'autant moins nous dispenser d'en faire mention, que cette mort a affecté tous les habitans de la Paroisse.

Elevé par les soins d'un oncle généreux ce jeune homme fit de bonnes études au Collège de Montréal, et bientôt après avoir reçu les ordres sacrés, il fut nommé directeur du Collège de Chambly, il fut ensuite appelé au Séminaire de Québec où il passa au vicariat de St. Gervais. Comme si la providence avait voulu donner à sa famille et à son bienfaiteur la consolation de le voir mourir dans leur sein, il fut désigné pour servir en qualité de vicaire dans la Paroisse de Laprairie, à peine y fut-il arrivé que la maladie, dont il avait déjà ressenti des atteintes, se montra avec des symptômes tellement alarmans qu'on perdit tout espoir de le sauver, après avoir lutté pendant quelques jours contre la mort, il expira, au milieu de sa famille et solitaire de ce mois à 2 heures du matin.

Né avec les plus heureuses inclinations le jeune vicaire se distingua par son zèle et son exactitude pendant tous le temps qu'il exerça son ministère, il avait du talent pour la prédication et si l'eût vécu, il n'y a nul doute qu'il ne se fut placé au nombre des membres distingués d'un clergé dont le Canada s'honore avec autant de raison que tout autre pays de l'univers.

Les Obsèques de M. O. Bouché ont eu lieu le 10 de ce mois en présence d'un concours immense de Paroissiens, et avec une pompe adoptée à la circonstance telle que les habitans de Laprairie ne se rappellent pas d'en avoir vu, les murs de l'Eglise étaient drapés en noir et une quantité innumérable de cierges remplaçaient la lumière du jour au cœur du sept prêtres des environs étaient présens pour rendre à leur jeune collègue le dernier devoirs funèbres. M. Bouché était âgé d'environ 23 ans et Prêtre depuis environ six ans.

ALLEGORIE SUR LA MORT DE

MESSIRE OCTAVE BOUCHE.

Elevé par les soins d'un jardinier habile
Un jeune Arbre à ses soins s'était monté docile
Dans LAPRAIRIE encor caché modestement,
Il promettait déjà d'en faire l'orientation
Des plus brillantes fleurs sa tête décorée
Montrait qu'un jour de fruits elle serait chargée
Mais hélas ! quand ces fruits commençaient à mourir
On vit l'arbre cheri se faner et mourir !
En vain il fut orné des dons de la nature
Il perdit en un jour sa grace et sa parure
Perçé dans sa racine et rongé jusqu'au cœur
Sous la dent d'un reptile il périt dans sa fleur.

Imprimé et publié tous les Jeudi

PAR

RAYMOND ET JAUMENNE.

CONDITIONS DE L'IMPARTIAL.

Ce Journal se publie tous les JEUDI soir. Le prix de l'abonnement est de TROIS L'ANTRÉ par année, outre les frais de poste, payable par semestre et d'avance. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur semestre échue, et payer leurs arriérages.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.